

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS589

présenté par
M. Gernigon, rapporteur

ARTICLE 17

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« prioritairement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.